

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

Meilleurs vœux 2024 !

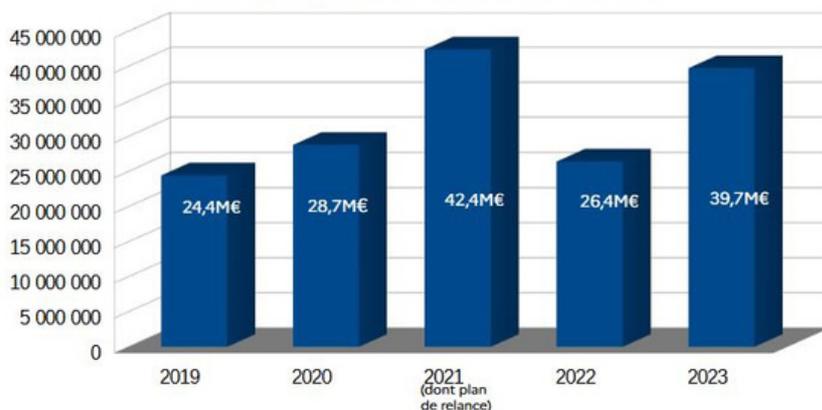
ÉDITORIAL

Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les élus,

Je profite de ce tout premier numéro de Ligne directe de l'année, pour vous adresser mes meilleurs vœux pour 2024, en attendant de pouvoir vous les souhaiter de vive voix.

2023 a permis de concrétiser de nombreux projets dans vos territoires, grâce notamment à des subventions de l'État qui ont atteint des montants records (+50% par rapport à 2022).

Aides de l'État à l'investissement des collectivités territoriales de l'Eure
(2019-2023, DETR, DSIL, DSID, aides ANCT, hors ANRU)



2024 devrait nous permettre d'accélérer ce mouvement, alimenté par la dynamique des 29 nouveaux Villages d'avenir que compte désormais notre département et par l'identification de 2 nouveaux quartiers de la politique de la ville pour la période 2024-2030.

Vous le savez, Ligne directe est le bimensuel des services de l'État dans l'Eure, une lettre d'information qui vise à vous informer de l'actualité des politiques publiques et de leur déclinaison sur votre territoire et surtout, à vous aider dans votre action.

Lancé en mars dernier, Ligne directe fêtera bientôt sa première année d'existence. Cette lettre, pensée pour être pratique et opérationnelle, est à votre service.

Mes équipes sont donc à l'écoute de vos suggestions ou des thématiques que vous aimeriez voir traitées. N'hésitez donc pas à leur faire part de vos remarques en écrivant à la préfecture à pref-communication@eure.gouv.fr

Simon Babre
Préfet de l'Eure

Villages d'avenir : 29 communes lauréates dans l'Eure !



Annoncé par la Première ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants, dans la réalisation de leurs projets de développement. Le 21 décembre, Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, a présenté les 2 458 communes labellisées. 29 se trouvent dans l'Eure. Les villages d'avenir complètent le maillage déjà constitué des 3 communes "Action coeur de ville" et des 36 "Petites villes de demain" localisées dans l'Eure.

Liste des communes lauréates :

- Acon
- Alizay
- Boisseville-le-Châtel
- Bourg-Beaudouin
- Bourneville-Sainte-Croix
- Bourth
- Breux-sur-Avre
- Cesseville
- Criquebeuf-la-Campagne
- Daubeuf-la-Campagne
- Épaignes
- Épégard
- Fontaine-l'Abbé
- Grossœuvre
- Harcourt
- Igoville
- Iville
- Jumelles
- La Forêt-du-Parc
- Le Bosc du Theil
- Le Troncq
- Nassandres sur Risle
- Notre-Dame-de-l'Isle
- Plasnes
- Port-Mort
- Pressagny-l'Orgueilleux
- Prey
- Serquigny
- Thénouville

+ Tout savoir sur les "Villages d'avenir" dans l'Eure sur le [site de la préfecture](#)

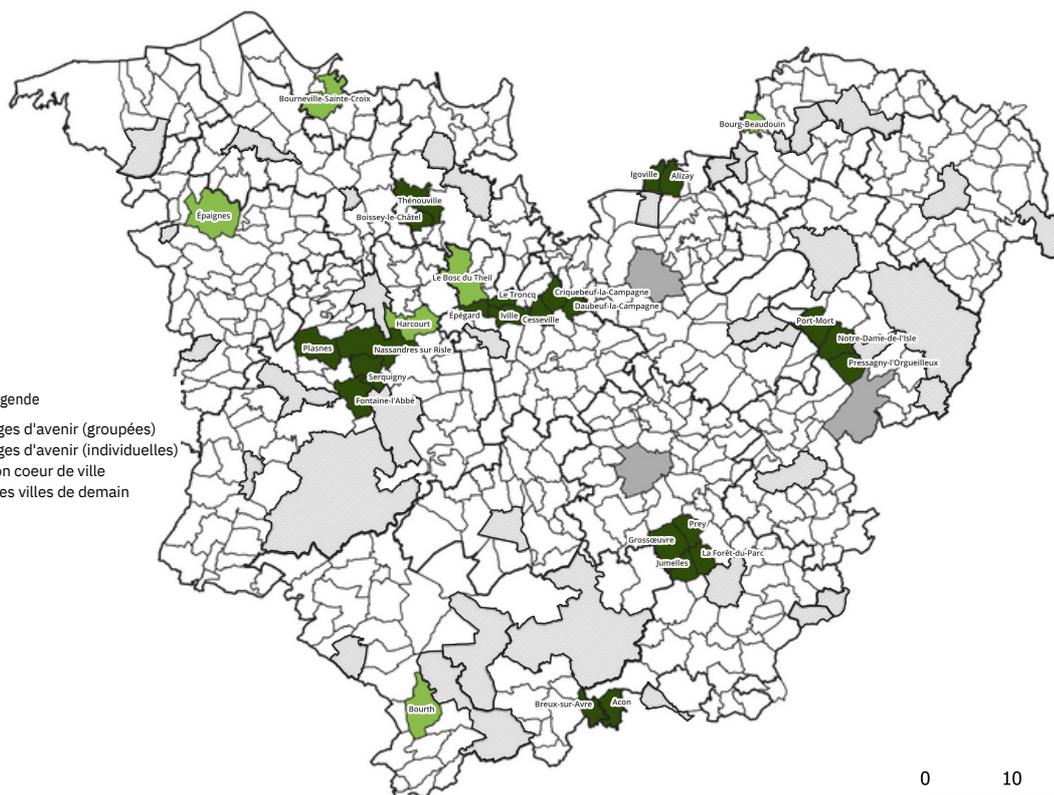


Communes lauréates du programme Villages d'avenir



Légende

- Communes Villages d'avenir (groupées)
- Communes Villages d'avenir (individuelles)
- Communes Action coeur de ville
- Communes Petites villes de demain



0 10 20 km



Villages d'avenir : une cheffe de projet dans l'Eure

A compter du 1er janvier 2024, Anne-Flore Petit est, au sein de la préfecture de l'Eure, l'interlocutrice privilégiée des 29 communes lauréates du programme "Villages d'avenir" dans le département.

En tant que cheffe de projet, elle sera chargée d'accompagner ces communes dans la réalisation de leurs projets (portant par exemple sur le logement, les mobilités, la santé, le patrimoine ou encore le développement économique), en s'appuyant sur l'offre de service des opérateurs de l'État (ANCT, Cerema, Ademe...) et sur les opportunités de financement, en subsidiarité et en complémentarité des accompagnements déjà existants sur le terrain portés par d'autres structures (Agence de la ruralité, conseil départemental, conseil régional, EPCI.).



Pour la contacter:

- Courriel : anne-flore.petit@eure.gouv.fr
- Tél : 06.75.08.46.49

Pour plus d'information, découvrez le [guide de l'ingénierie](#) de la préfecture et du conseil départemental

Appel à projet territoires cyclables : la communauté d'agglomération Seine-Eure lauréate !

Les résultats de la première édition de l'appel à projet territoires cyclables, pour lequel 128 communautés de communes et d'agglomération se sont portées candidates au niveau national, ont été révélés mercredi 20 décembre par le ministère de la Transition écologique. L'Eure compte 1 des 27 intercommunalités lauréates : la communauté d'agglomération Seine-Eure.



Compte tenu de ce succès et afin de soutenir cet élan, le gouvernement décide d'augmenter de 100 à 125 millions d'euros l'enveloppe dédiée au programme.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure va bénéficier, pour les 6 années à venir, d'un accompagnement financier de l'État à hauteur de 2,9 millions d'euros, pour déployer son programme d'aménagements cyclables. En contrepartie, elle devra satisfaire à des exigences de qualité technique et communiquer largement sur ses réalisations afin d'inspirer d'autres territoires et diffuser au sein des collectivités françaises la culture du vélo.



Plus d'information sur l'appel à territoires cyclables [site de la préfecture](#)



Actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville

Conformément à la circulaire du 03 avril 2023, la préfecture de l'Eure a engagé les travaux d'actualisation de la géographie prioritaire en vue de la prochaine génération 2024-2030 des contrats de ville dès le mois de juin dernier, en veillant à respecter les critères de pauvreté et de population inscrits dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Des réunions entre les sous-préfets d'arrondissement et les élus ont été programmées afin d'adapter les contours des quartiers prioritaires en tenant compte des spécificités territoriales et de mettre en cohérence la carte de la géographie prioritaire et celle des REP /REP+ de l'Éducation nationale.

Toutes les propositions formulées ont été retenues par la Ministre. Le département de l'Eure compte ainsi désormais 12 quartiers prioritaires de la ville dont la liste est annexée au décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Deux quartiers font l'objet d'un élargissement important :

- le quartier « Les Oiseaux – La Londe – Les Acacias » à Louviers.
- les quartiers « Valmeux-Blanchères » et « Boutardes » à Vernon ont fusionné et ont intégré le quartier des Eglantiers afin de mutualiser les moyens en faveur de l'ensemble des habitants.

Enfin, deux nouveaux quartiers prioritaires ont été identifiés :

- **Le quartier « du Stade » à Bernay,**
- **Le quartier « Gailloncelle – Bonne Verte – Jardin de Bas » à Gaillon.**

Ce sont ainsi 4000 habitants supplémentaires qui seront concernés par les projets portés dans les contrats de ville. Les nouveaux contrats de ville qui doivent être finalisés pour le 31 mars 2024 doivent identifier les enjeux propres à ces quartiers afin de proposer des projets spécifiques et déployer les dispositifs d'accompagnements mis à disposition, des dispositifs fiscaux en faveur du renouvellement urbain aux programmes de réussite éducative ou d'accès à l'emploi.

+ La nouvelle cartographie de chaque quartier prioritaire sera accessible à compter du 4 janvier prochain sur [SIG Ville.gouv.fr](https://sig.ville.gouv.fr)



La liste des conseillers du salarié pour le département de l'Eure a été renouvelée pour 3 ans à compter du 6 novembre 2023

Dans les entreprises dépourvues d'institution représentative du personnel (comité social et économique, délégué syndical...), les salariés peuvent demander à un conseiller du salarié de les assister et les conseiller :

- soit au cours de l'entretien préalable au licenciement,
- soit au cours du ou des entretiens préparatoires d'une rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée.

Les conseillers du salarié exercent leurs fonctions à titre gratuit. Ils sont soumis au secret professionnel et plus généralement à une obligation de discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par l'employeur. Leur compétence territoriale est limitée au département où est établie la liste à laquelle ils appartiennent.

Où trouver un conseiller du salarié ?

La liste des conseillers du salarié doit être tenue à disposition des salariés dans chaque section d'inspection du travail et dans chaque mairie du département (article D.1232-5 du code du travail).

- + Consulter la liste des conseillers du salarié de l'Eure sur [le site de la DREETS de Normandie](#) et en savoir plus sur cette fonction sur le [site internet de la préfecture](#).

ARMÉES

Premier comité de pilotage de la convention armées – collectivités

La présence de la BA 105 d'Évreux – Fauville comme des autres sites militaires du département est une chance pour notre territoire. Leur développement implique de travailler à leur attractivité, notamment pour les militaires et les civils appelés à y être recrutés. Les collectivités territoriales ont toute leur place en la matière.

Le 14 avril 2023, en présence de M. Sébastien Lecornu, ministre des armées, une convention armées – collectivités était signée à la BA 105 d'Évreux – Fauville. Ses 24 signataires, dont le conseil départemental de l'Eure, s'engageaient notamment à accompagner les militaires et leurs familles et à promouvoir l'esprit de défense.



Le 14 décembre 2023 s'est tenu le premier comité de pilotage de cette convention. Un bilan de l'action collective a été dressé par la délégation militaire départementale, par le préfet de l'Eure et par son directeur de cabinet. Si le travail de mémoire et les efforts des partenaires pour faciliter l'intégration à la vie locale des militaires allemands de l'escadron binational ont été salués, cette soirée a marqué une avancée concrète pour la vie quotidienne des militaires français : **le bailleur social SAIEM Agire a signé avec le colonel Piubéni, délégué militaire départemental, une convention de mise à disposition de 7 logements !**

A l'occasion de ce COPIL, la commune de Croth a rejoint la convention en devenant son 25^e signataire. Si votre commune souhaite s'engager dans cette démarche de soutien aux forces armées aux côtés de la préfecture, du conseil départemental et de 25 autres partenaires : rejoignez-nous !

- + Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante, dmd27.cmi.fct@intradef.gouv.fr ou rendez-vous sur le [site internet de la préfecture](#).



Concert UNISSON, pour les blessés des Armées

Lundi 20 janvier 2024, un concert "UNISSON" est organisé à 20h au Cadran, à Evreux, avec l'École Maîtrisienne de l'Institution Notre-Dame Saint-François (chœur des filles et des garçons). Pendant l'entracte, vos dons pourront être déposés dans les urnes prévues pour soutenir les actions en faveur des blessés des Armées.

Renseignements et billetterie auprès du Tangram, billetterie@letangram.com

ENVIRONNEMENT

Bilan des opérations "Territoires propres"

La gendarmerie nationale a conduit une série d'opérations « Territoires propres », dans le département de l'Eure du 11 au 17 décembre 2023. Ces interventions ont pour objectif de faire cesser les infractions et atteintes à l'environnement et d'engager les procédures permettant d'identifier les pollueurs et de rechercher les responsabilités.

La Gendarmerie nationale est au quotidien fortement engagée dans la préservation de l'environnement, thématique qui constitue un enjeu majeur pour la sécurité des populations. Elle est ainsi amenée, d'initiative ou à la demande d'élus ou de particuliers, à constater des atteintes aux milieux naturels (dépôts sauvages de déchets, existence de casses automobiles ne respectant pas la réglementation, pollution des eaux et des espaces naturels, etc.) et à conduire les investigations nécessaires pour en identifier les responsables.

Elle met par ailleurs en œuvre à échéance régulière des opérations ciblées au cours desquelles elle mobilise des moyens importants et spécialisés pour conduire une action résolument répressive, sous la direction des autorités administrative et judiciaire. A ce titre, la création du Commandement pour la Santé et l'Environnement et la Santé (CESAN) relevant de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) en 2023, répond à cette volonté de lutter plus efficacement contre les atteintes à l'environnement sous toutes ses formes.

Quelques exemples concrets :

- **Le Landin** : contrôle, en partenariat avec les services de l'état (DREAL, DDTM, OFB) de terrains sur lesquels sont régulièrement entreposés et brûlés de grandes quantités de déchets (végétaux, débris de chantier, déchets ménagers, carcasses d'animaux, produits phytosanitaires,...) ;
- **Claville** : action conduite à l'encontre d'un auto-entrepreneur spécialisé dans le commerce de gros de déchets et débris et disposant de deux sites où s'entassent déchets et carcasses de véhicules ;
- **Courcelles-sur-Seine** et **Amfreville-les-Champs** : contrôle d'un garage et du domicile du propriétaire, en présence de l'OFB et relevé d'infractions relatives aux déchets stockés ;



- **Saint-Georges-du-Vivère** : contrôle d'un terrain privé sur lequel le propriétaire entasse de nombreux déchets de tous types (électroménagers, baignoires, ferraille, gravats) ;
- **Lieurey** : contrôle d'un garage automobile et constatation du non-respect des règles de stockage des différents déchets (fluide, batteries auto, pneus, etc.) : déchets déposés à même le sol sans protection, brûlage de débris en différents endroits du site ;
- **Forêt de bords** entre Pont-de-l'Arche et Louviers : en partenariat avec l'ONF, découverte de trois sites de dépôt illégal de déchets.
- **Bernay** : opération de grande ampleur, conduite en présence de Philippe Fournier-Montgieux, sous-préfet de Bernay, 71 militaires et un hélicoptère de la gendarmerie avec le soutien de l'OFB et de l'intercommunalité (mise à disposition de moyens et nettoyage) sur deux terrains occupés par 180 personnes et 140 véhicules et caravanes et sur lesquels s'entassaient déchets de tous types : pneus, carcasses de véhicules.

Cette opération a par ailleurs permis de constater de manière incidente de nombreux autres délits : violences et outrages à l'encontre des gendarmes lors de l'opération, mauvais traitements à animaux, infractions à la réglementation s'appliquant à la détention de chiens d'attaque, découverte de véhicules « maquillés ».

Des résultats très concrets ont ainsi été obtenus lors de ces différentes opérations « Territoires propres » en 2023. Ces actions de contrôle et d'enquêtes mobilisant les services de l'État seront reconduites tout au long de l'année prochaine, la préservation de l'environnement constituant une priorité ministérielle.

Tout signalement en la matière pourra remonter via les canaux habituels des services de l'État, OFB, ONF, DREAL, Gendarmerie permettant d'orienter notre action avec la meilleure efficacité.

ENFANCE



La ville de Brionne lauréate du Fonds d'innovation petite enfance

Le projet innovant porté par la ville de Brionne a été sélectionné par le jury régional du Fonds d'innovation petite enfance. Cofinancé par la CAF de l'Eure, ce projet développé sur 3 ans, de 2023 à 2025, comprend trois volets complémentaires :

- La coordination des professionnels de la commune intervenant auprès des enfants et de leurs familles en mettant en place un programme probant de soutien à la parentalité ;
- Un programme de formation des métiers de la petite enfance afin de faire monter en compétence et polyvalence les professionnels ;
- Des actions d'éducation artistique, culturelle et environnementale qui permettront d'accueillir des artistes dans les structures de la commune et d'organiser un projet de permaculture-jardin floral et potager pour les tout-petits accueillis au sein de la micro-crèche de Brionne.

Ce projet démontre la capacité d'innovation de nos territoires et préfigure le déploiement du service public de la petite enfance.

Giverny nouvelle « commune touristique » de l'Eure !

Après les Andelys et Cormeilles, Giverny est depuis le 18 décembre 2023 la 3^e commune du département à obtenir le classement de « commune touristique ». Ce classement est une véritable reconnaissance des communes développant une politique touristique de qualité.

Ce classement permet d'accéder dans un second temps au label d'excellence « station classée de tourisme », qui ouvre sous certaines conditions, la possibilité de bénéficier d'un surclassement démographique, de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de la majoration des indemnités des élus municipaux.



Dans le département, Lyons-la-Forêt est la seule commune classée station de tourisme.

- + Pour rejoindre ce classement qui est arrêté par le préfet, vous pouvez déposer votre demande auprès de Marjolaine Bellanger au 02 32 78 28 05, ou par e-mail : marjolaine.bellanger@eure.gouv.fr ou pref-elections@eure.gouv.fr

NUMÉRIQUE



Inclusion numérique : une feuille de route pour agir efficacement de manière concertée

L'inclusion numérique est un enjeu fondamental pour garantir l'accès aux droits dans un contexte de dématérialisation des démarches administratives.

France Numérique Ensemble est un plan national, décliné par 16 engagements autour de 4 axes, qui prévoit notamment la territorialisation d'une feuille de route. Autour d'une gouvernance partagée, avec les partenaires volontaires, l'objectif est d'**élaborer une feuille de route d'ici à juin 2024**.

Dans l'Eure, cette **démarche est co-pilotée par la Préfecture et le Conseil départemental**. Les acteurs qui le souhaitent peuvent s'associer à cette gouvernance en vue de définir de manière concertée, les priorités d'actions et les moyens mis en œuvre pour les réaliser. Aussi, **les intercommunalités sont invitées à participer à la gouvernance**.

Dans la continuité de cette démarche, **un coordinateur des conseillers numériques va être recruté**. Dans l'Eure, l'emploi sera porté par le Conseil départemental. L'objectif est de créer un espace d'échanges entre les conseillers numériques pour partager les difficultés et les réussites sur leurs territoires, dans l'accompagnement des personnes dans les usages du numérique.

- + Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez vous adresser à : adelaide.fouchard@eure.gouv.fr



Signature du contrat de sécurité de Gisors

Simon Babre, préfet de l'Eure, José Cerqueira, maire de Gisors et le colonel Emmanuel Gros, commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Eure ont signé mardi 19 décembre un contrat de sécurité.

Il prévoit l'engagement de la commune dans le soutien des actions de l'État, notamment sur les enjeux de sécurité, et la mise en place d'un travail partagé avec la gendarmerie nationale.

L'Eure obtient un prix au titre de la journée "Tous résilients face aux risques"

Mercredi 20 décembre 2023, lors d'une cérémonie en présence de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la ruralité, la matinée consacrée au développement de la culture du risque inondation à Tosny-Les Trois Lacs le 13 octobre, a été récompensée d'un prix territorial.



Félicitations à l'Agglomération Seine-Eure pour son prix, ainsi qu'à Seine-Normandie Agglomération pour son engagement pour la culture du risque inondation.

+ Consulter le Portail de la résilience sur le [site de la préfecture](#)

ASSOCIATION



Lancement de l'appel à projet du Fonds pour le Développement de la Vie Associative

Depuis 2018, le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA 2) a pour objet de contribuer au développement des associations. Il finance les projets innovants, mais apporte aussi une aide au fonctionnement des petites associations. Pour, à partir des orientations régionales :

- **Structurer les politiques autour de l'accompagnement et l'information des associations** (réseau Guid'Asso) ;
- **Accompagner la transition numérique responsable et solidaire des associations** : passer de la gestion « papier » à la gestion « informatique » de l'association, développer la communication numérique : utilisation des courriels, site internet... ; utiliser ou élaborer de logiciels libres, réemployer du matériel, etc. ;
- **Favoriser l'engagement associatif des jeunes** (par exemple des Junior associations, des maisons des lycéens, le renouvellement des instances associatives...).

Les priorités départementales pour 2024 sont les suivantes :

- Contribuer au développement du secteur rural ;
- Porter une attention particulière aux problèmes de santé et aux situations de handicap ;
- Promouvoir l'écologie, protéger l'environnement et soutenir les initiatives d'une production alimentaire saine ;
- Participer à la préparation du pays aux jeux de 2024.

La date limite des dépôts est fixée au 1er mars 2024.

 Appel à projet et procédure de candidature sur le [site de la préfecture de l'Eure](#).

Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

